



Landscape of Grand Pré Inc. – Le Paysage de Grand-Pré inc.  
**Document d'orientation à l'intention des membres des comités permanents**

## **1. Introduction**

Le Paysage de Grand-Pré inc. (PGPI) offrira une séance d'orientation générale aux nouveaux et nouvelles membres de comités permanents, une fois qu'une résolution du conseil d'administration aura confirmé leur nomination. Grâce à cette séance d'orientation, les nouveaux et nouvelles membres de comités permanents devraient :

- a) comprendre leur rôle, leurs responsabilités et l'investissement en temps à consacrer à leurs fonctions au sein d'un comité;
- b) saisir davantage le mandat propre à leur comité spécifique et se familiariser avec le dossier d'orientation numérique que leur fournira la direction générale (DG);
- c) connaître les objectifs et les possibilités de PGPI ainsi que les défis à relever à l'heure actuelle.

## **2. Responsabilités relatives à l'orientation des membres de comités permanents**

La personne assumant la présidence d'un comité permanent et la DG superviseront le processus d'orientation des nouveaux et nouvelles membres de comités permanents. Ils organiseront une réunion avec ceux-ci et celles-ci afin de discuter du mandat propre à leur comité permanent et de leur fournir des directives en ce qui a trait au plan de travail établi.

## **3. Trousse d'information conçue à l'intention des membres de comités permanents**

Les nouveaux et nouvelles membres de comités permanents auront accès à une trousse d'information numérique, qui comprendra :

- le mandat de chaque comité permanent;
- une description des fonctions des membres de comités permanents;
- le plan stratégique;
- le règlement administratif;
- le code de conduite;

- la politique de communication;
- la politique de gestion financière et d'approvisionnement;
- la politique et les procédures de remboursement des frais de déplacement et d'autres dépenses;
- la politique sur le bénévolat.

Date d'approbation par le conseil d'administration : 2022-09-08